

## Règlement relative à l'incentive de Ski de Copaco 2022-2023

Copaco Belgium NV Korte Keppestraat 23/1 – 9320 Erembodegem Tel: 0032 53 28 10 00 – Fax: 0032 53 28 10 90 e-mail: sales.belgium@copaco.com  
www.copaco.com BTW: BE0.466.466.565 – HR 70.402 – ING BE09 3850 5766 5957

1. Copaco Belgium NV, ayant son siège social à 9320 Erembodegem, Korte Keppestraat 23/1 et portant le numéro d'entreprise 0466.466.565 (ci-après dénommée « Copaco »), organise, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 31 décembre 2019, une activité incentive de SKi portant sur les marques Lenovo, Dell Technologies, Norton et Iiyama appelée. Il est nécessaire de s'inscrire pour participer. L'inscription indique que le participant a reçu l'accord de son employeur concernant les prix à gagner dans le cadre de cette action (y compris leur valeur).
2. Les prix seront attribués aux partenaires qui atteindront le plus grand overscore par rapport à leur objectif imposé pendant la période de l'incentive, grâce à l'achat de produits participants. Copaco se réserve le droit de rectifier le nombre de points en cas de retours de produits et de factures impayées à la fin de la période de l'action.
3. Seules les commandes passées et facturées par Copaco Belgium pendant la période de l'incentive sont valables. Le 31 décembre 2022 l'action se termine et les prix seront attribués. Les gagnants recevront une fiche fiscale reprenant la valeur de l'avantage dont ils ont bénéficié.
4. Sauf en cas d'interdiction expresse du participant, par son inscription à la campagne, le gagnant autorise Copaco à utiliser son nom, son image, sa photo, sa voix ou ses avis à des fins promotionnelles dans n'importe quel média, sans paiement ou indemnité complémentaire.
5. Il n'est pas possible de transférer les prix et les points ou de les échanger contre des espèces ou sous forme de crédit. Le prix ne peut être échangé. Toutes les taxes ou tous les autres droits dus sur les prix sont entièrement supportés par les gagnants.
6. Copaco peut à tout moment activer des actions qui font que l'achat de certains produits compte plus que d'autres, par exemple en comptant doublement la valeur.
7. Le gagnant reconnaît que Copaco est tributaire de fournisseurs indépendants quant aux prix liés à cette campagne. Copaco ne pourra être tenue pour responsable si ces fournisseurs ne sont pas en mesure de livrer le prix pour quelque motif que ce soit ou modifient unilatéralement leurs conditions à l'égard de Copaco. Le cas échéant, Copaco ne sera pas non plus tenu de prévoir un prix de remplacement.
8. Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer à cet incentive : les travailleurs de Copaco, les (sous-)distris, les travailleurs des fournisseurs/vendors de Copaco. Il en va de même pour les sponsors de cette campagne ou des fournisseurs des prix et leurs sociétés associées, les membres de leur famille ou toute personne liée à cette campagne.
9. Si un prix a injustement été attribué à un partenaire, Copaco se réserve le droit de réclamer la valeur du cadeau ou de procéder à d'autres rectifications.
10. En vertu de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez accès aux données à caractère personnel que Copaco collecte à votre sujet. Tout participant a le droit de demander gratuitement, sur notification écrite préalable, le contrôle, la modification, l'adaptation ou la suppression de ses données à caractère personnel. Ce droit comprend également le droit de s'opposer sans frais à l'usage de ses données à caractère personnel. Copaco traitera les données à caractère personnel en conformité avec toutes les lois en vigueur. Pour toute question concernant les données à caractère personnel tenues à jour par Copaco ou concernant sa politique en la matière, vous pouvez envoyer un e-mail ou contacter un collaborateur à l'adresse suivante :



# Règlement relative à l'incentive de Ski de Copaco 2022-2023

Copaco Belgium NV Korte Keppestraat 23/1 – 9320 Erembodegem Tel: 0032 53 28 10 00 – Fax: 0032 53 28 10 90 e-mail: sales.belgium@copaco.com  
www.copaco.com BTW: BE0.466.466.565 – HR 70.402 – ING BE09 3850 5766 5957

Copaco Belgium NV/S.A.  
Korte Keppestraat 23/1  
9320 EREMBODEGEM  
Belgique

11. Copaco se réserve le droit de ne pas admettre le chiffre d'affaires indiqué par le participant s'il existe des motifs fondés pour ce faire, notamment (sans aucune limite) lorsque le chiffre d'affaires indiqué ne peut être admis comme tel au niveau comptable en vertu des règles appliquées par Copaco.

## Détails du prix de l'incentive

Le prix de l'incentive s'agit de 16 places (4 par marque) pour un voyage au ski exclusive en Autriche, pointes du Zillertal Hintertux qui aura lieu en 2023 (du 07 au 12 mars 2023).

## Mécanisme d'incentive:

Il y a au maximum une place par revendeur à distribuer dans le cadre de cet incentive. Les places seront distribuer sur la base suivante :

Les partenaires de Copaco doivent s'inscrire et choisir les marques pour lesquelles ils souhaitent participer. En fonction des marques choisies par le partenaire, il recevra un ou plusieurs objectifs personnels.

Les objectifs sont déterminés en fonction d'un chiffre d'affaires minimum. Ce chiffre d'affaires minimum varie selon la marque. Les partenaires ne peuvent gagner qu'une seule fois pour 1 marque.

- Pour Dell et Lenovo, le chiffre d'affaires minimum pour chacun est € 25.000;
- Pour Iiyama, le chiffre d'affaires minimum est € 10.000;
- Pour Norton, le chiffre d'affaires minimum est € 1.000 ou € 5.000 en fonction de la taille du partenaire.

Si le chiffre d'affaires du partenaire pour la même période (1/10-31/12/21) de l'année précédente dépasse ce chiffre d'affaires minimum, nous prenons comme objectif le chiffre d'affaires de l'année précédente +5% de croissance.

En plus du chiffre d'affaires minimum et de l'objectif personnel, Copaco inclura le partenaire ayant le plus grand dépassement par rapport à son objectif personnel pour déterminer le gagnant.

Pendant le période de l'incentive, des chiffres d'affaires peuvent être gagnés pour l'incentive sur les produits suivants achetés chez Copaco Belgique:

- Lenovo : tous les produits Topseller
- Dell Technologies: tous les produits
- Iiyama: tous les produits
- Norton: tous les produits

Dans le nombre total de points, il est tenu compte des points supplémentaires qu'il est possible d'obtenir sur certains produits au cours des actions intermédiaires.



## Règlement relative à l'incentive de Ski de Copaco 2022-2023

Copaco Belgium NV Korte Kepestraat 23/1 – 9320 Erembodegem Tel: 0032 53 28 10 00 – Fax: 0032 53 28 10 90 e-mail: sales.belgium@copaco.com  
www.copaco.com BTW: BE0.466.466.565 – HR 70.402 – ING BE09 3850 5766 5957

**Les distris, sous-distris, magasins de grande distribution, chaînes de magasins, commerces électroniques et groupements d'achats communs sont exclus de cet incentive.**

Pour des informations détaillées sur les actions incentive durant la période de l'incentive ski, nous renvoyons aux informations transmises via HTML et qui sont adressées aux personnes enregistrées dans la base de données de Copaco.

Les entreprises gagnantes seront informées par leur contact Sales dans les quatre (4) semaines suivant la clôture de l'incentive.

Le prix (place au voyage) est attribué aux fonctions suivantes dans l'entreprise gagnante : le gérant, le sales manager, l'account manager ou l'acheteur. Le prix ne peut être transféré à d'autres fonctions dans l'entreprise sans le consentement écrit de Copaco. En l'absence d'accord, Copaco se réserve le droit d'attribuer la place à un autre revendeur.

Si le gagnant ne répond pas à cette annonce dans une (1) semaine, Copaco se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre revendeur.

